



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170606-BUR-AG-17-051-
DE
Date de réception préfecture : 09/06/2017

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 6 Juin 2017

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté de Communes du Cap Corse – Demande de financement

L'an deux mille dix-sept, le 6 juin à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI. Madame Françoise VESPERINI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Serena BATTESTINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 6 Juin 2017

OBJET : Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté de Communes du Cap Corse – Demande de financement

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean Michel Savelli en qualité de 11^{ème} vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12^{ème} vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mai 2017 actant la convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Cap Corse ;

Considérant la création en 2015 de l'office de pôle touristique du pays bastiais regroupant la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Communauté de Communes du Cap Corse et la Communauté de Communes du Nebbiu ;

Considérant que le bureau du 28 novembre 2016 a approuvé le lancement d'une réflexion sur la création d'un office de tourisme intercommunautaire entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté de Communes du Cap Corse;

Considérant la volonté de poursuivre et développer la coopération touristique, la démarche de création d'un office du tourisme intercommunautaire entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté de Communes du Cap Corse qui a été engagée ;

Considérant que cette démarche permettra de créer un outil unique et structurant pour assurer la promotion et l'accueil sur ces deux territoires ;

Considérant qu'il est nécessaire au préalable de lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire ;

Considérant que le bureau du 3 avril 2017 a validé le lancement de cette étude ;

Considérant que pour faciliter les procédures, un groupement de commande a été constitué pour la consultation et mise en œuvre de cette étude ;

Bureau du 6 Juin 2017

OBJET : Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté de Communes du Cap Corse – Demande de financement

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia sera en charge de ce groupement de commande et qu'elle assurera le lancement de la consultation et la demande de financement à l'Agence de Tourisme de la Corse ;

Considérant que la dépense résiduelle, après financement par l'Agence de Tourisme de la Corse, sera prise en charge à parts égales par les deux EPCI constituant le groupement de commande ;

Vu le rapport présenté en Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

Le plan de financement relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté de Communes du Cap Corse comme suit :

- **Dépenses** 20 000 € HT
- **Recettes**
 - o Agence de Tourisme de la Corse (Collectivité Territoriale de Corse) : 70 % soit 14 000 € HT
 - o Autofinancement Groupement CAB-CCCC : 30 % soit 6 000 € HT

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.